



Droits Commerciaux Et Financiers

Au niveau international, vivre au Liban porte plusieurs avantages fiscaux. Au niveau international, le Liban a plusieurs avantages dont les libanais peuvent amplement profiter, notamment:

Le système modéré des taxes et des impôts au Liban basé sur ce qui suit: L'absence des impôts sur le revenu pour les résidents libanais, sauf si ces derniers exercent un métier ou une profession imposable. Dans ce cas, l'impôt est calculé en se basant sur le revenu ou les profits résultants d'activités menées au Liban.

- L'absence d'un impôt progressif général sur le revenu pour les individus
- Le système modéré régissant les sociétés de portefeuilles et les sociétés offshore, les exonère d'impôts et les soumet à une somme modeste obligatoire
- L'exonération de l'imposition double avec des pays ayant signé des accords avec le Liban à ce propos
- Des impôts minimaux sur les revenus appliqués seulement sur les revenus générés sur le territoire libanais

Le système du secret bancaire libanais est défini par la loi de l'an 1956; cette loi protège la confidentialité de la clientèle bancaire et sauvegarde sa richesse, tout en respectant strictement et appliquant les règles et les règlements internationaux portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le système bancaire libanais se caractérise par:

- Une gestion bancaire compétente et hautement qualifiée et l'offre d'excellents services
- La liberté du flux des capitaux entre le Liban et le monde, ainsi que la liberté totale des opérations des marchés de capitaux
- Le système des comptes communs qui, suite au décès de l'un des titulaires du compte, permet à l'autre titulaire de disposer de la totalité des sommes dans le compte, sans aucune obligation légale concernant les droits de succession

Le droit d'obtenir des facilités de crédits de la Banque de l'Habitat au Liban à des conditions compétitives et attrayantes.



Avantages Personnels

Profitez de vos droits entrepreneuriaux pour fonder des entreprises ou posséder des propriétés dans votre patrie, le Liban.

- Le droit à posséder une propriété au Liban, sans autorisation préalable ou limitation concernant la surface ou le nombre de lots à acquérir
- Le droit à investir et établir une entreprise au Liban
- Les droits aux privilèges des accords de marchés de libre-échange entre le Liban et d'autres pays arabes
- Le droit à travailler et établir des activités commerciales au Liban
- Le droit à résider au Liban de façon permanente, sans la nécessité d'avoir une visa d'entrée ou permis de séjour
- Le droit à se joindre au service de l'administration publique au Liban, qu'il s'agisse de positions militaires ou civil
- L'exonération fiscale sur les meubles, en cas de déménagement au Liban
- Les droits de succession au Liban, sans condition de réciprocité

Droits Consulaires

Bénéficiez de vos droits consulaires, y compris la succession, l'assistance juridique, la protection consulaire, et d'autres.

- Le droit au rapatriement au Liban, si nécessaire, au détriment du Trésor Public libanais
- Le droit à l'assistance en cas de procédures judiciaires, d'arrestations ou d'emprisonnement à l'étranger
- Le droit à l'assistance en matière de succession...
- Le droit à la protection consulaire offerte à tous les expatriés libanais en cas d'agression contre eux ou leurs propriétés...
- Le droit à l'assistance en cas de catastrophes naturelles, ainsi que des dommages physiques et matériels
- Le droit à accepter, conserver et exécuter les testaments à la Mission Diplomatique et Consulaire du Liban



Droits Sociaux

Réclamez vos droits sociaux à l'éducation, aux soins de santé, à la sécurité sociale, et d'autres.

- Le droit à l'éducation gratuite, y compris les études primaires, secondaires, et universitaires
- Le droit aux bénéfiques des soins de santé
- Le droit à la sécurité sociale

Droits Politiques

Exercez vos droits politiques.

- Le droit à voter aux élections municipales et législatives
- Le droit à être un candidat à n'importe quelle position politique (législative, municipale...)
- Le droit à être désigné à n'importe quelle fonction politique ou officielle (diplomatique, ministérielle...)